

• Respecter la personne dans sa singularité et préserver l'autonomie

- Respecter les habitudes de vie et les choix du résident (proposer sans jamais imposer, s'adapter) et les formaliser dans le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)
- Adapter au mieux les soins en fonction du rythme du résident
- Donner la possibilité au résident d'exercer ses droits

• Prendre en compte la parole du résident

- Entendre la parole du résident pour les actes quotidiens de son accompagnement
- Reconnaître les douleurs physiques et psychiques du résident, même si l'on ne peut pas toujours y remédier

• Respecter l'intimité et les règles de courtoisie à l'égard de la personne

- Toujours frapper à la porte du résident avant d'entrer et attendre la réponse (Toc-toc-toc)
- Employer le vouvoiement
- Employer « Monsieur et Madame » suivi du nom de famille

• Etablir une communication verbale ou non verbale avec le résident

- Expliquer aux résidents, dans l'accompagnement quotidien, ce que l'on va faire, ce que l'on fait et quand on le fait (soins, déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement...)
- Se montrer attentif et disponible
- Faire preuve de discrétion

• Promouvoir les échanges entre les professionnels

- Travailler en équipe, ne pas s'isoler dans sa pratique professionnelle
- Savoir passer le relai et soutenir ses collègues
- Pouvoir exprimer ses difficultés

• Favoriser la place des proches

- Accompagner la personne et ses proches dans l'établissement